

Date de dépôt : 11 janvier 2010

Rapport

de la Commission des transports chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le rapport annuel de gestion et les comptes de la Fondation des parkings pour l'exercice 2008

Rapport de M. Antoine Droin

Mesdames et
Messieurs les députés,

Lors de la séance de la Commission des transports du 17 novembre 2009, la commission a traité le RD 788 sous la présidence de M. Alain Meylan. Le procès-verbal a été réalisé par M. Julien Siegrist que nous remercions pour son travail. Ont assisté aux travaux de la commission : Mmes Rebecca Dougoud, (DGM, DT) et Delphine Gabbai, (juriste, DT), ainsi que MM. Fabrice Etienne (DGM, DT) et Christophe Genoud (Secrétaire adjoint, DT).

Il est relevé unanimement dans les débats qu'un rapport est sensé mettre en évidence ce qui a été fait durant une certaine période. On ne peut donc pas vraiment contester le rapport lui-même, qui d'ailleurs ne pose pas de réels problèmes. La discussion de la politique même des parkings peut être réalisée dans un autre cadre. Cependant quelques remarques sont formulées.

Un représentant radical, rejoint par un membre de l'UDC, regrette que la construction de parkings d'échange ne se fasse pas à un rythme plus élevé. Ils estiment que l'on n'est pas en harmonie avec le développement des transports publics. Ils pensent qu'il y a un peu de retard avec les P+R qui doivent être construits le long des nouvelles lignes de trams. Ils ne sont pas opposés au rapport, mais tenaient à préciser cela.

Un membre libéral suit les constatations de ses collègues. Il pense qu'il serait aussi bénéfique d'améliorer les moyens de paiement pour les usagers, cela leur permettrait de mieux respecter la loi.

Un membre PDC affirme qu'un plan directeur du stationnement avait été promis depuis de nombreux mois, mais qu'il n'est toujours pas arrivé. Il serait important d'avoir des précisions sur les délais qui sont encore nécessaires pour que l'on puisse avoir connaissance des bases de ce plan directeur qui est essentiel.

Il est répondu qu'il y a actuellement trois plans directeurs qui traitent directement de la question du stationnement, qu'il s'agisse des automobiles, des deux-roues motorisés ou non, etc. Le premier d'entre eux est le plan directeur du stationnement, qui est attendu depuis longtemps. Pour le département, le document est prêt, mais en attente des discussions entre les différentes associations. Pour 2010, il est question de finaliser le plan d'action P+R. Il s'agit d'un document validé par le Conseil d'Etat, mais qui n'est pas l'objet de la même procédure que les plans directeurs. Il permet surtout à la Fondation des parkings de voir à un horizon de 4 ans tous les investissements financiers qu'elle doit ou devra faire. L'apport supplémentaire de ce plan d'action P+R est que nous disposons aujourd'hui d'une vision transfrontalière qui a été validée courant de l'année 2009 par différentes autorités françaises et genevoises. Pourront être adjointes les planifications du côté transfrontalier, la nouveauté réside dans ce point. Il n'a en revanche pas force obligatoire à l'encontre de la Fondation des parkings. Le dernier document qui parlera aussi de cette problématique mais sous un angle quelque peu différent est le plan directeur de la mobilité douce, qui est en cours. Une initiative populaire a abouti. Le Conseil d'Etat doit prendre position d'ici au 4 décembre prochain. La partie relative au stationnement portera sur le nombre de places de stationnement deux-roues et aussi s'il faut distinguer deux-roues motorisés et non motorisés.

Vote de la commission

Pour :	13 (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 1 R, 2 L, 1 UDC, 2 MCG)
Contre :	–
Abstention :	–

La commission recommande donc à l'unanimité au Grand Conseil de suivre son avis et de prendre acte du RD 788-A.